

4.0 crédits

30.0 h

Enseignants:	Kaminski Dan ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	L -enseignement est consacré à l -étude sociologique du fonctionnement du système de justice pénale, depuis la création de la loi pénale jusqu -à l -exécution des décisions des acteurs de la criminalisation secondaire. D -une part, il s -agit d -initier l -étudiant à la formalisation théorique systémique de cet objet (et révéler en quoi la trajectoire évoquée dans la phrase précédente n -est pas linéaire); d -autre part, il s -agit de faire valoir une théorisation de l -action pénale identifiant celle-ci comme produite non seulement par des normes légales ou des fonctionnements systémiques mais aussi par des registres normatifs que la sociologie des organisations et celle des professions ont mis en exergue.
Acquis d'apprentissage	L -objectif de l -enseignement est de donner à l -étudiant accès à des résultats de recherches criminologiques sur l -organisation et le fonctionnement du système d -administration de la justice pénale et de lui fournir par ce biais les formes contemporaines de construction théorique de cet objet qui intègre la criminalisation primaire et la criminalisation secondaire. Cet enseignement constitue en quelque sorte le pendant sociologique de la formation de l -étudiant en droit pénal et en procédure pénale. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Contenu :	L'enseignement est magistral et repose sur des résultats de recherches belges et étrangères.
Autres infos :	Pré-requis : l'enseignement de criminologie sociologique. Evaluation : examen oral Support : portefeuille de lectures.
Cycle et année d'étude: :	> Master [60] en histoire > Master [120] en histoire > Master [120] en criminologie > Master [120] en sociologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI